

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

Le : 26 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET, Madame Alexandra MOREAU ;

PROCURATIONS :

ABSENTS EXCUSÉS :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 27

Présents : 27

DÉLIBÉRATION 2026-03-26-04 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une commission d'appel d'offres permanente, dans le cadre des procédures de marchés publics à passer par la Commune.

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

L'article 22 du Code des Marchés Publics stipule que pour "les communes de 3 500 habitants et plus, celle-ci est représentée par le Maire, ou son représentant, Président, et cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste".

En application des dispositions réglementaires en vigueur, il convient en conséquence de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la nouvelle commission pour la durée du mandat.

Madame le Maire demande quelles sont les listes de candidats.

Les listes présentées sont les suivantes :

	En qualité de titulaires	En qualité de suppléants
Liste conduite par POURSUIVONS L'ACTION	François POIRSON Guy DESVILLES Lakdar ABED Thierry PASQUET Olivier TERRAZ	Aurore BOUHIER Pascale GIBERT Brigitte SIMONNEAU Fatima BOUKILI Marie-Jo LABERGERE

Le Conseil municipal procède au vote au scrutin de liste.

Les résultats sont les suivants :

Votants	27
Abstentions	0
Exprimés	27

La liste POURSUIVONS L'ACTION a obtenu 27 voix.

Sont donc désignés membres de la commission d'appel d'offres :

	En qualité de titulaires	En qualité de suppléants
Liste conduite par POURSUIVONS L'ACTION	François POIRSON Guy DESVILLES Lakdar ABED Thierry PASQUET Olivier TERRAZ	Aurore BOUHIER Pascale GIBERT Brigitte SIMONNEAU Fatima BOUKILI Marie-Jo LABERGERE

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
Pour copie conforme le 26 mars 2026
Affiché / Notifié le 30 mars 2026
Certifié exécutoire le 30 mars 2026
Publiée le 30 mars 2026
Le Maire,
Nadine BURGAUD

